

Communiqué de presse

Le tribunal administratif confirme la fermeture du camping des Varennes et le départ d'AGIS du site

Le 12 mai 2026, le Tribunal Administratif de Nantes a rejeté la requête en suspension déposée par l'association AGIS (Au Gerموir d'Initiatives Solidaires) contre la décision de résiliation de la convention d'occupation du domaine public du camping municipal des Varennes. Cette décision de justice confirme le bien-fondé de l'action engagée par la Municipalité pour mettre fin à une situation devenue insatisfaisante sur les plans juridique, sécuritaire et humain, et ouvre la voie à un nouveau projet ambitieux pour ce site emblématique de la commune.

3 ans d'un glissement progressif : retour sur une décision nécessaire


D'une gestion en délégation de service public à des conventions d'occupation précaires

La Commune de Mûrs-Érigné est propriétaire du camping des Varennes, site de 100 emplacements situé en bord de Louet, en zone inondable. À l'issue de 25 années d'exploitation par un prestataire privé parti à la retraite en juin 2023, la Commune a souhaité donner un nouvel élan à ce site touristique. Sur la base d'un diagnostic réalisé par l'Agence Départementale du Tourisme, elle a lancé, en décembre 2022, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'exploitation et le développement du camping.

L'association AGIS a répondu à cet appel avec un projet original de « tiers-lieu touristique ». Deux conventions d'occupation précaire et révocable du domaine public ont été conclues à titre gratuit : la première pour le second semestre 2023, la seconde pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.


Un éloignement progressif du projet initial

Dès 2024, la réalité du terrain s'est éloignée du projet initial. Le camping a progressivement accueilli un nombre croissant de personnes en grande précarité, sans que les adaptations réglementaires nécessaires - notamment un plan d'évacuation obligatoire en zone inondable (PPRI) - ne soient mises en œuvre. La cohabitation avec les touristes est devenue difficile, nécessitant de multiples interventions de la gendarmerie. Le Centre Communal d'Action Sociale et ses partenaires de l'action sociale sur le territoire ont été alertés par les conditions dans lesquelles ont été accueillies des personnes vulnérables sur le site.



Face à cette situation, la commune a, à plusieurs reprises, dès septembre 2025, demandé à l'association de revoir son mode d'exploitation, sans résultat. En février 2026, la crue subie sur le territoire a même contraint le maire à prendre un arrêté d'évacuation d'urgence du site, faute de plan préventif satisfaisant.

C'est dans ce contexte que la Municipalité, dans la continuité des décisions engagées par l'ancienne mandature et confirmées par l'équipe actuelle nouvellement élue en mars 2026, a résilié la convention le 16 avril 2026, avec effet au 17 mai 2026.

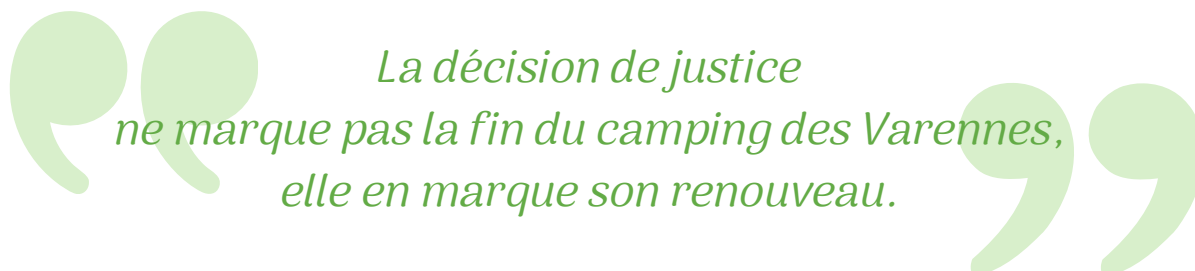


**L'association AGIS a alors saisi le juge des référés pour tenter de suspendre cette décision.
Le Tribunal Administratif de Nantes lui a donné tort.**

Un site d'avenir : le camping des Varennes va renaître

La Municipalité n'a jamais envisagé d'abandonner ce site naturel exceptionnel, en bord de Louet, qui constitue un atout touristique majeur pour son territoire.

*La décision de justice
ne marque pas la fin du camping des Varennes,
elle en marque son renouveau.*



Des travaux de remise en état et de mise aux normes seront engagés dans les prochains mois, afin de rendre le site pleinement conforme aux exigences de sécurité, de salubrité et d'urbanisme. À l'issue de cette phase, le camping fera l'objet d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP), permettant de confier son exploitation à un opérateur professionnel dans un cadre rigoureux et pérenne.

L'objectif est clair : offrir aux Érimûrois et aux visiteurs un camping populaire, accessible à tous, respectueux des règles et de l'environnement, et pleinement intégré à la vie du territoire. La Municipalité est déterminée à mener ce projet avec ambition et dans les meilleurs délais (souhait d'une réouverture dès 2027).

Mélanie Halet - Responsable des stratégies de communication et relations publiques
📞 02 41 79 78 83 - 06 14 71 20 05 ✉️ communication@ville-murs-erigne.fr